



**S.M.D.R.A.**

**Arrondissement d'Argelès-Gazost**

-----

*Natura 2000*



## ANIMATION

**Document d'objectifs « Tourbière et lac de Lourdes »**

**COMPTE RENDU DU COMITE DE SUIVI N°2 DU 28/04/2008**

### **Présent(e)s :**

M. MARTHE, Conseiller général du canton Lourdes-ouest et Président du comité de suivi  
Mme ROULAND-BOYER, Sous-Préfète de l'arrondissement d'Argelès-Gazost  
M. ADISSON, DDAF 65  
M. TARBES, Chambre d'agriculture  
M. ABAD, Fédération Départementale de Pêche des Hautes-Pyrénées  
M. VOISIN, Directeur ADASEA 65  
M. DEJEAN, Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées  
M. PRUD'HOMME, Conservatoire Botanique Pyrénéen  
M. PARDE, AREMIP  
M. FAREOU, Président de l'association St Hubert Club Lourdais  
M. BARRAU, Association de Défense du lac de Lourdes et de ses environs  
M. PIRES, AAPPMA de Lourdes  
M. POUEYTO, Eskimo Kayak Club de Lourdes  
Mlle ARTIGUES, Mairie de Lourdes  
M. VIGNAU, Mairie de Poueyferré  
Mlle DUROT, SMDRA  
Mlle SAZATORNIL, SMDRA

### **Excusé(e)s :**

Mme ROBIN-RODRIGO, Députée des Hautes-Pyrénées  
M. le Directeur de la DIREN de Midi-Pyrénées  
M. le Directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

### **Absent(e)s :**

M. le Président de la Fédération Départementale de la Chasse  
M. le Chef de Brigade de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
M. le Président du GVA de Lourdes  
M. le Président du Comité Départemental de la fédération française de Randonnée Pédestre  
Mme la Présidente de l'association UNIMATE  
M. le Président de l'association Nature Midi-Pyrénées 65  
M. le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées  
M. le Président du SIVOM de Lourdes-Ouest  
M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lourdes

M. le Directeur Départemental de la DDE  
M. le Directeur Départemental de la DDJS  
M. le Directeur de l'Office National des Forêts  
M. le Chef de Service Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage

\*\*\*\*\*

Ordre du jour de la séance :

- Bilan de l'animation
- Etat d'avancement des actions
- Action réalisée
- Calendrier de travail 2008
- Actions en cours
- Information sur l'étude des tourbières pyrénéennes
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

M. MARTHE ouvre la séance du second comité de suivi de l'animation du document d'objectifs (DOCOB) « Tourbière et lac de Lourdes » en remerciant de sa présence, Mme ROULAND-BOYER, sous-préfète de l'arrondissement d'Argelès-Gazost, et l'ensemble des participants. Il excuse les absences de Mme ROBIN-RODRIGO, Députée des Hautes-Pyrénées, M. le Directeur de la DIREN de Midi-Pyrénées et M. le Directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Il rappelle que le premier comité de suivi s'était déroulé en décembre 2007 et avait pour objet de lancer l'animation du DOCOB. Enfin, il précise que la présente réunion va permettre de faire le point sur l'état d'avancement de l'animation et des actions puis laisse la parole à Mlle SAZATORNIL.

Mlle SAZATORNIL présente le dossier de séance qui a été remis aux membres du comité de suivi (voir ci-joint pour les personnes absentes, sauf cahiers des charges) et commence l'exposé.

Mlle SAZATORNIL présente le bilan de l'animation depuis le dernier comité de suivi. De nombreuses réunions et groupes de travail ont eu lieu afin de fixer les modalités de mise en œuvre des actions : maîtrise d'ouvrage, prestataires, cahier des charges... Elle précise qu'un projet de charte Natura pour le site a été élaboré et qu'il reste à le finaliser.

Mlle SAZATORNIL expose ensuite l'état d'avancement des actions.

## **Action réalisée : CR5**

L'action CR5 concernant la gestion de la processionnaire du pin a été réalisée par les services espaces verts et golf de la mairie de Lourdes en janvier 2008. Des panneaux d'informations du public ont été positionnés sur le site précisant la période, le type et l'objectif des travaux ainsi que la maîtrise d'ouvrage. Le DOCOB indiquait 6 arbres infectés par la processionnaire au niveau du bosquet à traiter. Or, sur le terrain, il s'est avéré que le nombre d'arbres contaminés par la chenille était bien plus important. Aussi, il a été convenu avec la mairie de Lourdes d'abattre les 10 pins les plus infectés et d'ébrancher ceux qui ne présentaient que quelques nids. Ces derniers arbres ont été marqués à la bombe fluorescente afin de pouvoir réaliser un suivi de recolonisation par la chenille. Les troncs et branchages ont été évacués et les nids brûlés.

## Actions en cours

### 1. Actions de suivi et d'inventaire

Pour des raisons de calendrier (phase terrain et organisation des actions), certaines études doivent être menées rapidement. Ainsi, l'inventaire mollusque (DC1) doit être réalisé en juin 2008 afin de respecter la période d'étude favorable aux espèces. De plus, les résultats de cet inventaire conditionnent la mise en œuvre de l'action de fauche pouvant affecter les populations de mollusques en place. Le suivi du Fadets des Laîches (S3), de priorité 1 dans le DOCOB, doit débuter fin juin 2008, afin de commencer l'étude avant la mise en œuvre des actions susceptibles d'avoir un impact sur le papillon.

En tant que maître d'ouvrage, la mairie de Lourdes a procédé aux consultations pour ces deux études le 23 avril 2008 ; le retour des offres était prévu pour le 7 mai. Sur la base de l'offre retenue, la mairie a envoyé les demandes de subvention pour ces deux études auprès de l'Etat et de l'Europe. Dès réception de l'accord de financement, la mairie notifiera les marchés et lancera les études.

**J'attire votre attention sur les délais très courts pour mettre en œuvre ces études. Si les financeurs ne répondent pas dans les temps, ces études devront être reportées à l'année suivante et remettront en question les actions de gestion. Ainsi l'action de fauche (CR4) sera elle aussi décalée d'une année.**

Le suivi des habitats naturels (S2) devrait être lancé avant les actions de gestion afin d'avoir l'état initial. Le cahier des charges a été soumis aux membres du COPIL présents à la réunion pour validation. Après intégration des remarques, la mairie a procédé le 13 mai 2008 à la consultation pour ce suivi.

Concernant, le suivi des eaux du lac (S1), la Fédération de Pêche du 65 a été sollicitée officiellement afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage. Cette maîtrise d'ouvrage sera confirmée après avoir précisé les coûts des différents engagements et leurs financements.

### 2. Actions de gestion

Les cahiers des charges des actions CR1, CR2, CR3 et CR4, réalisées dans le cadre de contrat Natura 2000, ont été diffusés aux membres du COPIL présents à la réunion pour validation.

Suite à cette validation, les cahiers des charges ont été envoyés à la DDAF chargée de les transmettre au CNASEA, organisme payeur des actions sous contrats Natura 2000, afin qu'il les valide à son tour. Dans un premier temps, seuls les cahiers des charges des actions de pâturage et de fauche leur seront adressés car ceux sont les premières actions à mettre en place. Une fois cette double validation réalisée, deux cas se présentent.

1. Concernant le pâturage, l'AREMIP est à la fois maître d'ouvrage et prestataire. Ainsi, après ces validations, le contrat Natura 2000 pourra être rempli et signé par l'AREMIP afin de mettre en œuvre le pâturage dès 2008.
2. Concernant la fauche, la ville de Lourdes est maître d'ouvrage et devra procéder à une consultation afin de choisir le prestataire qui réalisera l'action. La signature du contrat ne pourra intervenir qu'après désignation du prestataire et du coût prévisionnel de l'action.

Dès la transmission de ces deux contrats signés par les maîtres d'ouvrage, les services de l'Etat devront instruire rapidement ces dossiers afin que les actions puissent être mise en œuvre cette année.

**Là encore, les délais de montage des dossiers sont courts et le bon déroulement des actions repose sur la vivacité de l'ensemble des acteurs (opérateur, maître d'ouvrage, prestataire, service instructeur et financeur).**

Une procédure similaire sera suivie pour les actions CR1 et CR2 prévues pour l'hiver 2008/09.

Mlle SAZATORNIL présente ensuite les sommaires des différents cahiers des charges. Elle poursuit en précisant certains points particuliers aux actions de gestions.

#### **CR4 : Fauche**

Elle indique que lors des groupes de travail de janvier 2008, le CREN Midi-Pyrénées avait émis le souhait qu'une placette de fauche soit située dans leur parcelle. Selon le DOCOB, les placettes de fauche du marais à choin doivent être pâturées, or la parcelle appartenant au CREN n'est pas concernée par le pâturage. M. PRUD'HOMME souligne que l'un des objectifs du DOCOB est d'évaluer l'effet de la fauche seul et de la fauche couplée au pâturage sur ce marais à choin. Il est donc convenu en séance de positionner une placette sur la propriété du CREN afin de mesurer l'effet de la fauche seul et la seconde dans la zone pâturée (sur la commune de Lourdes) afin de mesurer l'effet de la fauche couplée au pâturage. Le CREN sera convié sur le terrain lors de la localisation précise de ces placettes.

#### **CR3 : Pâturage**

Le cahier des charges du pâturage prévoit la mise en place d'une alimentation en eau pour les chevaux à partir du golf. Cette action, nécessitant une intervention sur les greens, sera réalisée par le service Golf de la mairie de Lourdes en période de basse saison d'activité, soit en octobre-novembre 2008, et sera donc en place pour la saison 2009 de pâturage.

#### **CR1 : Contrôle du développement des ligneux**

Le cahier des charges du DOCOB indique un traitement chimique des souches en option. Avant de lancer la consultation pour cette action, Mlle SAZATORNIL demande au COPIL de se prononcer sur le maintien ou pas de cette option. Face au faible engouement, tout à fait justifié, de l'assemblée quand à l'usage de produits chimiques dans un milieu aussi sensible qu'est la tourbière, aucune décision n'a été prise. M. PRUD'HOMME précise que d'autres techniques comme le bâchage, existent. M. TARBES propose de traiter les souches au chalumeau.

Cette action de contrôle du développement des ligneux étant l'une des plus conséquente à mettre en œuvre sur le site (envahissement important et problématique sur le site), le cahier des charges doit être réalisé avec beaucoup de rigueur et de précision. Aussi, il a été décidé de réaliser des recherches sur les différentes méthodes existant ainsi que les retours d'expériences puis de les exposer lors d'un groupe de travail. Les membres du COPIL présents à ce groupe de travail pourront ainsi délibérer sur la méthode la plus pertinente et adaptée au site de Lourdes. La mairie de Lourdes, maître d'ouvrage de l'opération, rédigera ensuite le cahier des charges sur la base des conclusions de cette réunion afin de lancer la consultation.

Après ces discussions concernant les actions sous Contrat Natura 2000, Mlle SAZATORNIL poursuit son exposé par la gestion écologique du Golf (action CR7).

## **CR7 : Gestion écologique du Golf**

Lors d'une visite sur site avec M. TAILLANTOU du service Golf, le point a été fait sur l'état d'avancement des différents engagements prévus dans le DOCOB. Ainsi, depuis l'été 2007, les points suivants ont été réalisés :

- suppression des traitements herbicides autour et en amont des drains et mise en place d'un entretien manuel par fauche,
- mise en place de bandes enherbées entretenues par fauche (5 m de large) en périphérie de la tourbière.

La fauche a lieu une à deux fois par an, voire plus en périodes pluvieuses. En substitution des traitements herbicides, M. TAILLANTOU souhaite utiliser des techniques alternatives, telle que le brulage, sur certains secteurs. Ce point sera approfondi et exposé au COPIL avant toute application.

Concernant le suivi des eaux de pompages, les pompes et les compteurs sont actuellement situés dans un cabanon consigné. Un suivi mensuel des pompages d'eau du lac est déjà réalisé par le service du golf. Dans le cadre de l'action S1 de suivi des eaux du lac, dont la Fédération de Pêche 65 est le maître d'ouvrage potentiel, une échelle limnimétrique doit être installée à proximité de cette station de pompage. Ce même service pourrait prendre en charge le suivi mensuel du niveau du lac sur l'échelle limnimétrique si celle-ci est facilement accessible.

Pour ce qui est de la mise en place de haies, le plan de financement a été réalisé par la mairie de Lourdes. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne finance cette opération à hauteur de 50%.

Enfin, au sujet de la mise en sécurité du site et de la récupération des eaux de lavage, le bilan est le suivant. Les huiles de vidanges sont actuellement stockées dans une citerne. Le matériel et les stocks d'engrais sont entreposés dans un hangar, sur une dalle bétonnée. Quelques sacs d'engrais sont stockés à l'extérieur toujours sur une dalle en béton et recouverts de bâches imperméables.

Le golf dispose de plusieurs tondeuses mais seules quatre fonctionnent quotidiennement. Ce matériel est régulièrement nettoyé, à l'eau ou à l'air, afin de retirer les produits de tonte. De plus, le golf est équipé de 9 voiturettes électriques qui sont lavées une fois par semaine. Le lavage des moteurs des tondeuses n'a lieu qu'occasionnellement lors de travaux de réparation des engins.

Les lixiviats de l'aire de lavage sont donc essentiellement des eaux contenant des produits de tontes et de la terre. Aussi, il ne semble pas utile de mettre en place un système spécifique pour traiter ces eaux. De plus, à la vue des engagements déjà entrepris par le golf, il serait plus opportun d'élaborer un tableau de bord, reprenant les préconisations du DOCOB, afin d'établir un état zéro de la gestion actuelle du golf et de mettre en place un suivi annuel permettant d'évaluer le respect des engagements et éventuellement les adapter au fil des années. Ce tableau de bord vous sera proposé au prochain COPIL ; il regroupera l'ensemble des engagements menés par le golf et précisera notamment le relevé volumétrique des pompages.

M. DEJEAN demande comment la fauche est réalisée ? Mlle SAZATORNIL répond que cette fauche est à priori faite à l'aide d'une débroussailluse mais demandera confirmation auprès de M. TAILLANTOU.

### **3. Volet agricole**

M. VOISIN, directeur de l'ADASEA, présente les Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées (MAET) retenues sur le site. Ces mesures, élaborées en concertation avec les agriculteurs du périmètre, la DDAF et le SMDRA, ont fait l'objet d'un projet déposé auprès de la DRAF et ont été validées ; elles peuvent donc être mobilisées dès cette année. Dans cet objectif, l'ADASEA a organisé une réunion d'information auprès des 12 agriculteurs du site. Cependant, la contractualisation reste incertaine, quelques exploitants devant y réfléchir, d'autres ne pouvant s'engager pour diverses raisons (devenir incertain de l'exploitation, limite d'âge atteinte, peu de surface concernée). Un bilan

des engagements 2008 sera réalisé après la date limite de dépôt de la déclaration PAC soit après le 15 mai 2008.

Tableau récapitulatif des MAET retenues sur le site

Mesures	Surfaces éligibles	Montant de l'aide
Entretien des prairies remarquables avec limitation de fertilisation	Prairies du périmètre étendu	156 €/ha/an
Entretien des prairies remarquables avec absence totale de fertilisation	Prairies	228 €/ha/an
Reconversion de terres arables en prairie avec limitation de fertilisation	Parcelles en Grandes Cultures du périmètre étendu	314 €/ha/an
Reconversion de terres arables en prairie avec absence de fertilisation	Parcelles en Grandes Cultures	386 €/ha/an
Réduction progressive des doses d'herbicides sur Grandes Cultures et implantation d'une Culture Intermédiaire Pièges à Nitrates	Parcelles en Grandes Cultures du périmètre étendu	173 €/ha/an
Absence de traitement phyto su Grandes Cultures et implantation d'une Culture Intermédiaire Pièges à Nitrates	Parcelles en Grandes Cultures	336 €/ha/an
Implantation d'une Culture Intermédiaire Pièges à Nitrates	Parcelles en Grandes Cultures	86 €/ha/an

#### **4. Sensibilisation et information**

Mlle SAZATORNIL poursuit son exposé avec les actions de sensibilisation et d'information du public. Elle précise qu'une animation est prévue dans le cadre des journées Nature Midi-Pyrénées 2008. Il s'agit d'une ballade proposée au grand public le samedi 31 mai de 10h à 12h afin de découvrir le lac et la tourbière.

Mlle SAZATORNIL aborde ensuite le projet d'aménagement du site qui prévoit un cheminement en bois sur pilotis. Elle indique que la ville de Lourdes, maître d'ouvrage, souhaite mettre en place un aménagement accessible aux handicapés moteurs ce qui implique le respect de certains paramètres. Ainsi la pente du ponton doit être inférieure à 4% ce qui ne permet pas de suivre la localisation mentionnée dans le DOCOB. Le déplacement de cet aménagement vers la partie Nord du site, plus plane, permettrait de respecter ce critère de pente. Une concertation avec les nouveaux propriétaires concernés, à savoir la ville de Poueyferré et le CREN, sera rapidement organisée afin de travailler sur le projet.

Mlle SAZATORNIL termine son exposé sur les forages réalisés fin 2007 sur le site, dans le cadre de l'étude des tourbières pyrénéennes menée par le CNRS de Toulouse. Le but de cette étude est de reconstituer l'histoire de la tourbière sur 15 000 ans à partir de diverses analyses réalisées sur les carottes extraites. D'après M. GALOP du CNRS ces analyses sont très longues et les résultats ne seront pas disponibles avant 2 ou 3 ans.

M. MARTHE remercie l'ensemble des membres du comité de suivi de leur participation et les invite à participer à la sortie découverte de la tourbière organisée par le SMDRA le samedi 31 mai 2008.

Hélène SAZATORNIL  
Animatrice Natura 2000, SMDRA